

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

**Secrétaire de séance** : Madame MN. DURAND

**Absents** : Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

**Objet : Pôle séniors intercommunal : Appel à projets du Département de l'Ardèche - Autorisation de déposer un dossier**

Le Département de l'Ardèche souhaite accompagner les territoires vers la constitution de projets sociaux de territoire, issus d'un diagnostic partagé qui permette d'identifier les besoins, les particularités et les ressources du territoire.

Dans cette perspective, il renouvelle en 2019, un appel à projet pour permettre aux intercommunalités de prendre et de valoriser des initiatives dans le champ du social et assurer leur articulation avec les orientations du Département fixées par ses schémas sociaux 2014-2019

Cet appel à projet cible trois axes :

- ✓ AXE 1 : Accompagner les ardéchois dans leur accès aux droits
- ✓ AXE 2 : Innover, expérimenter
- ✓ AXE 3 : Identifier, analyser, partager les enjeux sociaux

Le montant sera défini à partir de la demande de subvention formulée par le porteur de projet, du budget prévisionnel fourni dans le dossier déposé et selon les critères de sélection précédemment exposés. L'aide financière ne pourra être accordée que sur des dépenses de fonctionnement.

Son montant ne pourra excéder 80 % du total des recettes inscrites au budget prévisionnel et sera plafonné à **20 000 € par projet par an**. Pour la mise en œuvre des axes 1et 2, l'aide financière accordée ne peut être cumulée avec une subvention demandée ou acquise sur un autre règlement départemental.

Si l'action proposée porte sur un public en particulier, au cas par cas, l'action sera réorientée sur le règlement départemental approprié s'il existe.

Dans un premier temps, il s'agit de répondre au premier axe de cet appel à projet en ce qui concerne le fonctionnement du Pôle Séniors Intercommunal. De par ses missions, le Pôle Seniors réalise déjà un accueil social global de premier niveau pour les séniors du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190207-DEL07022019-12-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019

Il accompagne les seniors dans le « bien vieillir », afin de leur permettre l'accès aux droits et aux services dont ils ont besoin.

Ensuite, dans le cadre du Pôle Senior Intercommunal, il est envisagé de répondre à l'axe 3 de cet appel à projet qui permettrait de réaliser une analyse des besoins sociaux pour le public senior de la CCBA. En effet, selon l'INSEE, d'ici 2030 on dénombrera 20 millions d'habitants âgés de 60 ans et plus pour 15 millions de personnes aujourd'hui. Le nombre de personnes de 85 ans et plus sera multiplié par près de 4 en moins de 40 ans, évoluant de 1.4 à 4.8 millions d'ici 2050.

Aujourd'hui, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 32.5% de la population de la CCBA. Face aux enjeux du vieillissement de sa population, et afin de répondre aux mieux aux attentes des seniors du territoire, le Pôle Seniors envisage de réaliser une étude des besoins pour ce public. Cette analyse permettrait au Pôle Seniors d'ajuster ou de conforter ses actions auprès de ce public. Cet axe ne donnera pas lieu à un financement du département, mais proposera un soutien en ingénierie sur l'observation sociale.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Président à déposer un dossier dans le cadre du présent appel à projet.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 8 février 2019  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190207-DEL07022019-12-  
DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019